

#### N°CT2020.4/038-1

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

<u>Etaient présents</u>, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

#### Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Julien BOUDIN à Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

#### Etaient absents excusés :

Madame Catherine DE RASILLY, Madame Rosa LOPES.

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72 Vote(s) pour : 72 Vote(s) contre : 0



Abstention(s): 0

Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20201007-CT2020-4-038-1-BF Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020



# N°CT2020.4/038-1

OBJET: Finances - Adoption de la décision modificative n°1 du budget principal.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.1/004-1 du 5 février 2020 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 ;

**CONSIDERANT** que l'intervention d'éléments nouveaux nécessite l'ouverture de crédits supplémentaires ou de réajustements des prévisions budgétaires existantes ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1**: **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal 2020.

**ARTICLE 2**: **DIT** que les inscriptions budgétaires en section de fonctionnement au titre

de la décision modificative n°1 s'élèvent à 2 755 752,96 €.



<u>ARTICLE 3</u>: DIT que les prévisions des dépenses et recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Recettes		
70	Produits des services	-466 400,00
73	Impôts et taxes	2 660 000,00
74	Dotations et participations	300 000,00
77	Recettes exceptionnelles	262 152,96
	TOTAL Recettes	2 755 752,96
Dépenses		
011	Charges à caractère général	1 564 900,00
012	Charges de personnel	600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	303 700,00
67	Charges exceptionnelles	287 152,96
042	Dotations aux amortissements	1 121 183,00
023	Virement de la section de fonctionnement	-1 121 183,00
	TOTAL Dépenses	2 755 752,96

ARTICLE 4 : DIT que les inscriptions budgétaires en section d'investissement au titre de la décision modificative n°1 s'élèvent à 3 022 548,69 €.

<u>ARTICLE 5</u>: DIT que les prévisions des dépenses et recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Recettes		
13	Subventions d'investissement	18 778,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 587 375,00

Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20201007-CT2020-4-038-1-



021	Virement de la section de fonctionnement	-1 121 183,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 121 183,00
041	Opérations patrimoniales	1 416 395,69
	TOTAL Recettes	3 022 548,69
Dépenses		
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 140 778,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	305 200,00
27	Autres immobilisations financières	10 175,00
041	Opérations patrimoniales	1 416 395,69
	TOTAL Dépenses	3 022 548,69

FAIT A CRETEIL, LE SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

> Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20201007-CT2020-4-038-1-BF



Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20201007-CT2020-4-038-1-BF